




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 2 / 0 5 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6946

1 Intitulé du projet

Création d'une unité de méthanisation à la ferme (agricole).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS PBG

Raison sociale

SAS PBG

N° SIRET

E N C O U R S

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PICHON

Prénom(s)

LUDOVIC

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1 (ICPE déclaration) 26b-stockage épandage effluent 39 travaux // IOTA rub 2.1.4.0-1 épandage effluents autres ICPE déclaration et 2.1.5.0-2 pluvial	méthanisation matière végétale, effluents élevage, soumise à ICPE déclaration. Matières traitées relevant de la rub. 2781-1c : 29,5 t/j max. Epandage effluents non issus effluents élevage et >10t/an d'N total : 18,13 t N/an (CIVE, dérobées, pulpes betteraves). Et >1t/an d'N. Surf 2 ha. Rub 2160-1 b : stockage silos plats 6000 m3. rub 2171 : stockage fumiers/lisiers >200 m3 //rub 4310-2:gaz<10 t

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une unité de méthanisation agricole sur une parcelle n'ayant pas de constructions existantes, mais à proximité de l'élevage, pour produire du biométhane à partir des effluents d'élevage de l'exploitation (500 t/an de fumier et 1500 m3/an de lisier des Cochons de la Vallée de la Bienne) et de celles voisines (1620 m3/an de lisier de canards de Valentin BOUCHER, 300 t/an de fumier de bovins de Marc CHEVALLIER), de CIVE/dérobées de l'exploitation (2630 t/an de Earl Pichon PV et Earl de la Mare) et voisins (1222 t/an de la Scea du Moulin de Mimbré et Valentin BOUCHER) et de pulpes de betteraves (3000 t/an) de la coopérative. Le siège social est à La Mare 72170 PIACE.

L'unité de méthanisation est composée d'une partie incorporation comprenant une préfosse de mélange, un digesteur de 4247 m3, des silos de stockage de végétaux et fumier, et d'une partie gestion des digestats composée de pompes de transfert, d'un séparateur de phases et d'un stockage de digestats solides de 2100 m² (couverture en panneaux solaires) et de digestats liquides de 6434 m3, une rétention des digestats liquides et des eaux pluviales

Un chemin d'accès privé et des voies de circulation seront créés.
La parcelle du site d'implantation sera achetée par la SAS PBG.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à produire du biogaz à partir de fumiers, lisiers et de déchets végétaux CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Energétique, maïs, dérobées seigle) issus de l'exploitation agricole et d'exploitations voisines, et de pulpes de betteraves de la coopérative. L'exploitation de la partie méthanisation sera au nom de la SAS PBG.

La quantité d'intrants traités représentera au maximum 29,5 tonnes/jour.

Du digestat liquide en recirculation continue (3053 m3/an) permettra d'obtenir une ration suffisamment liquide pour ce type de process (taux de MS<20%). La production de biogaz vendue à GRDF sera de 7722 MWh/an, avec un débit de 81 Nm3/h.

En sortie, le digestat brut subira une séparation de phase : le digestat solide (2234 t/an) et le digestat liquide (4071 m3/an) seront épandus sur les exploitations Earl de la Mare, Earl Pichon PV, Boucher Valentin, Scea du Moulin de Mimbré.

Les panneaux photovoltaïques (400 kWé) produiront 1731,7 MWh/an dont 1662,5 kWh seront vendus.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera constitué des constructions suivantes : réserve incendie (poche de 120 m³), local technique (15 m²), silos de stockage cultures (3000 m²), fumière (240 m³), bâtiment stockage digestat solide (2100 m²) avec toiture photovoltaïque et séparateur de phase, fosse de réception (90 m³), torchère, épurateur, chaudière biogaz, cuve stockage du digestat liquide couverte d'une membrane (diam = 32,8 m, h= 8 m), digesteur couvert d'une membrane (diam=26,8 m, h=8 m), 2 préfosse de stockage (diam = 10,4 m, h= 4 m), poste d'injection GrDF, bassin de rétention des fuites accidentelles et des eaux d'extinction.

Canalisation de raccordement à la fosse à lisier de l'élevage de porcs.

Le site sera entouré d'une clôture de protection (1 accès principal et 1 accès secondaire).

La production des panneaux solaires permettra de couvrir plus de 50% des besoins en électricité du site de méthanisation.

Calendrier prévisionnel des travaux :

chantier été 2023 à mi 2024 (mise en service).

Injection de gaz dans le réseau prévu fin 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Trafic routier constitué des bennes (camions et tracteurs) apportant les CIVE, dérobées (seigle) + ensilage maïs provenant de l'exploitation et de la Scea du Moulin de Mimbré + pulpes de betteraves de la coopérative (au total, environ 10772 t/an traitées). Les fumiers/lisiers sont produits sur place ou acheminés depuis les exploitations de Valentin BOUCHER (Fresnay sur Sarthe) et de Marc CHEVALLIER (Piacé).

Les digestat solide et liquide seront stockés puis épandus sur l'exploitation (Earl de la Mare et Earl Pichon PV) et sur les exploitations voisines (Boucher Valentin et Scea du Moulin de Mimbré), à la période propice. Cela représentera 2234 t de digestat solide et 4071 m³ de digestat liquide (environ 400 trajets), avec un noyau de parcelles proche du site d'exploitation. Le plan d'épandage représente environ 475 ha inscrits (4 exploitations). Trafic prévu : 8772 t/an de CIVE/dérobée/pulpes de betteraves/fumier/lisier importé et 6305 t/an de digestats à épandre.

Soit environ 4 transports/j sur 250 j ouvrables (sauf we et jours fériés) pour apporter les intrants bruts et repartir avec du digestat vers les parcelles d'épandage. On peut estimer que seulement 3 transports/j emprunteront les voies publiques, le reste du parcellaire étant accessible directement par les chemins d'exploitation.

Transports en tracteurs avec citernes ou épandeurs de 15 t utiles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de déclaration ICPE (télédéclaration).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol totale (constructions, abords, chemins)	20000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas en zone humide (diagnostic réalisé par un pédologue). L'ilot 16 de l'Earl Pichon PV, situé en périmètre de captage d'eau et zone humide (carte Dreal de prélocalisation), a été exclu du plan d'épandage. Les autres ilots du plan d'épandage n'ont pas de zone humide avérée sur terrain.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Sarthe Amont mais projet hors zone PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ilot 16 de l'Earl Pichon PV, situé en périmètre de captage d'eau du forage Les Buissons à Assé le Riboul, a été exclu du plan d'épandage. Le projet n'est pas en périmètre de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	récupération des eaux souillées et recirculation du digestat liquide pour humidifier : 3053 m ³ /an. incidence très limitée du fait de la récupération de la fraction liquide du digestat.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'espace consommé (constructions et voirie) représentera environ 20000 m ² pour le site de méthanisation agricole. Les constructions seront en milieu agricole (parcelles déjà en culture). L'incidence sera positive car le projet contribuera au développement agricole d'un projet durable dans une zone agricole éloignée des zones urbanisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en projet et les parcelles du plan d'épandage ne sont pas concernées par des risques technologiques dans cette zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ilots 39, 40 de l'Earl Pichon PV et 16, 20, 21 de l'Earl de la Mare sont concernés par le PPRI Sarthe Amont. Pas d'incidence car les épandages ne seront pas réalisés en période à risque d'inondation. Ilot 39 exclu du plan d'épandage. Niveau d'alea sismique faible. Risques de feux de forêt : le site sera très éloigné des forêts. L'exposition au risque de retrait/gonflement des argiles est moyen : pas d'impact car étude géotechnique pour les constructions.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maitrise des risques : prophylaxie des élevages, lavage/ désinfection sur le site de métha, le stockage étanche des effluents, règles d'épandage, site cloturé, analyses digestat. Incidence très faible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fréquence et nature des trafics : 4 transports par jour sur 250 j ouvrables, dont 3 sur route publique. Benches et citernes 15 t utiles en moyenne. Apport de matières brutes (CIVE, dérobées, pulpe betteraves) et export de digestats solides et liquides pour l'épandage. L'incidence sera faible car les chargements seront optimisés pour limiter le nombre de trajets et les engins respecteront les normes sonores en vigueur.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits peuvent provenir des équipements, des engins motorisés ou du nettoyeur haute pression. Les caissons techniques sont fermés et isolés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les tiers seront à plus de 200 m du site en projet. Des haies présentes autour du site permettront de diminuer les émissions sonores. L'incidence potentielle sera très faible.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le stockage des effluents, leur reprise et l'épandage des effluents peuvent générer des odeurs. Les tiers seront à plus de 200 m du projet. Des haies sont présentes en limite de parcelles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les épandages de digestat liquide seront suivis d'un enfouissement sous 12 h (à 50 m des tiers avec pendillards). Les bâtiments seront nettoyés. Métha dans des fosses couvertes. Incidence très faible.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les pompes, compresseurs et moteurs seront logés dans des locaux techniques isolés.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et les plateformes de manoeuvre des engins seront éloignés des tiers et ne transmettront pas de vibrations par le sol. L'incidence potentielle sera très faible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(eaux pluviales non souillées rejetées dans le milieu naturel après décantation)
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les digestats liquides et solides issus du traitement par méthanisation des effluents d'élevage, puis de la séparation de phase, seront récupérés par les exploitants pour être épandus sur les terres agricoles de leur plan d'épandage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une haie bocagère sera plantée sur le côté Sud et Ouest du site pour l'intégration paysagère (urbanisme).
Le bilan de fertilisation NPK sera équilibré pour chaque exploitation du plan d'épandage, après répartition des digestats (ICPE, IOTA).
Les eaux pluviales de ruissellement, non souillées, seront collectées dans un bassin de décantation, après débourbeur/deshuileur (IOTA), Puis rejet dans le milieu naturel (fossé de drainage).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Néant.
Il n'y aura pas d'effets négatifs notables sur l'environnement : l'étude des incidences potentielles sur l'Environnement/la santé humaine et le plan d'épandage n'ont pas révélé d'effets négatifs notables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car l'étude des sensibilités environnementales, des risques et des nuisances ne révèlent pas d'effets négatifs notables ni de contre indications avec les zones rencontrées (peu nombreuses).
Les incidences sur les zones environnementales rencontrées seront négligeables en raison des caractéristiques du projet et de l'exclusion du plan d'épandage de certaines surfaces. Aucun aménagement aux prescriptions générales ICPE n'est demandé.
D'autre part, un dossier de demande de déclaration ICPE sera déposé en Préfecture et fera l'objet d'une instruction.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

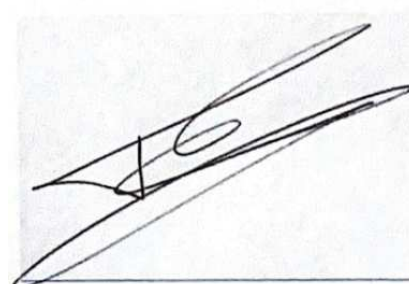
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)